DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LA GUERRE EN ORIENT

La médiation russe

Vienne, 11 juillet.

Dans les milieux diplomatiques de Vienne on déclare de source bien informée que M. Patchich, faisant allusion à la médiation russe, aurait fait des déclarations très courtoises.

Le président du conseil serbe aurait déclaré que son pays était disposé à se contenter au désir du cabinet de Saint-Pétersbourg et à se montrer modéré à l'égard de la Bulgarie, afin de pouvoir reconstituer l'alliance balkanique.

Les Roumains occupent Silistrie

Bucarest, 11 juillet.

Les troupes roumaines ont occupé aujourd'hui Silistrie.

Conformément à la décision prise par le conseil des ministres bulgares, l'armée bulgare n'a opposé aucune résistance.

Bucarest, 11 juillet.

Silistrie a été occupée sans aucune opposition par l'armée roumaine.

200 à 300 soldats bulgares se sont rendus.

La population roumaine est enthousiasmée.

LA LOI DE 3 ANS

A la Commission de l'Armée

Paris, 11 juillet.

La commission de l'armée a été réunie ce matin, sous le présidence de M. de Mouteebello, pour entendre le ministre de la guerre au sujet de l'amendement Driant.

Le ministre a répondu qu'il apporterait mardi prochain les résolutions du gouvernement au sujet des amendements relatifs aux familles nombreuses et à l'amendement Driant.

L'amendement Driant donne des facilités plus grandes aux engagements volontaires des jeunes gens de dix-huit à vingt ans et aux rengagements.

Le but de cet amendement est d'obtenir un nombre d'engagés et de rengagés suffisant pour permettre de libérer totalement ou partiellement la classe de 1910.

La commission a alors abordé le chapitre des congés et des permissions.

M. Joseph Reinach a annoncé son intention de déposer un amendement qui, respectueux du principe d'égalité voté par la Chambre lorsqu'elle a accepté l'amendement Vincent, introduirait dans la loi du recrutement le mécanisme des congés qui fonctionna pour l'armée de mer, dont le recrutement est également fondé sur le principe d'égalité.

C'est le principe qui est posé par l'article 23 de la loi du 27 décembre 1896 sur l'inscription maritime et qui a été repris par l'article 56 du projet de loi sur le recrutement de l'armée de mer déposé par M. Pierre Baudin et Etienne.

Tous les marins doivent au principe cinq ans de service effectif ; mais, en fait ils sont autorisés à demander des congés renouvelables.

Notamment l'article 56 du projet de loi autorise à mettre en congé, après une durée de service égale à celle imposée par la loi sur le recrutement de l'armée de terre, les inscrits définitifs reconnus soutiens de la famille.

M. J. Reinach proposera donc d'accorder des congés renouvelables d'après la même procédure aux soutiens indispensables de famille, ensuite aux jeunes gens de familles nombreuses.

M. J. Reinach a établi que sans une disposition de ce genre, la loi serait trop lourde et que le problème de l'incorporation à vingt ans d'une classe sérieusement réduite était insoluble.

Sa proposition pourra, d'ailleurs, se concilier avec celle de M. Driant.

Au cours de la discussion qui s'est engagée à ce sujet, M. Jaurès a marqué son opposition aux propositions de M. J. Reinach par la motion préjudicielle suivante :

« La commission, considérant qu'elle est tenue par les votes antérieurs de la Chambre d'appliquer dans la question des permissions et des congés le principe de l'égalité effective pour tous du service, passe à l'ordre du jour ».

Sur les observations qui lui ont été faites, M. Jaurès a supprimé dans ce texte les mots « des permissions » et a limité sa question aux congés.

M. Benazet a combattu la motion de M. Jaurès, en faisant observer qu'il fallait coûte que coûte trouver une solution, que celle qui était proposée par M. Reinach n'était nullement incompatible avec les votes émis précédemment par la Chambre, que la meilleure preuve en était que le système préconisé était depuis de longues années appliqué aux 53.000 hommes incorporés dans la marine et cet à la satisfaction unanime des populations.

M. Benazet a ajouté qu'en conséquence il voterait contre la proposition de M. Jaurès.

On a passé au vote et la proposition de M. Jaurès a été rejetée par 8 voix contre 8 et une abstention.

La commission s'est ajournée à mardi. MM. Reinach et Benazet, comme conséquence de ce vote, apporteront à cette séance un texte conforme aux indications qu'ils ont données à la commission.

Si leur amendement est adopté, ils reprendront leur proposition d'incorporation à 20 ans d'une classe rigoureusement sélectionnée.

Les Espagnols au Maroc

Un combat. — 63 morts

Madrid, 11 juillet.

Un télégramme officiel de Tétouan, annonce qu'un violent combat s'est engagé dans la région de l'Oued Martin.

L'ennemi a été dispersé dans toutes les directions avec des pertes nombreuses.

Les pertes du côté espagnol s'élèvent à 63 morts et blessés.

Les Croix militaires du 14 juillet

Sont nommés officiers de la Légion d'honneur :

MM. Bayet, colonel du génie à Lille et Erard, colonel directeur du génie à Maubeuge.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Fontaine, capitaine au 1er escadron du train des équipages ; Bonnel, adjudant, secrétaire trésorier à la 1re légion de gendarmerie ; Bain, capitaine d'infanterie, hors cadre, au bureau de recrutement de Valenciennes ; Willernos, capitaine d'infanterie, détaché au 3e groupe aéronautique ; Mouchard, lieutenant d'infanterie hors cadre, détaché au 3e groupe aéronautique ; Delerue, capitaine au 1er régiment d'infanterie ; Brouet, capitaine au 8e régiment d'infanterie ; Reiqurnard, capitaine au 8e régiment d'infanterie ; Cordonnier, capitaine au 145e.

Médaille militaire

Sont décorés de la médaille militaire : MM. Vanderiot, sergent au 8e régiment d'infanterie ; Fouilloux, adjudant au 33e ; Laurieux, adjudant au 43e ; Thelier, adjudant au 127e ; Broguet, adjudant au 145e ; Carron, adjudant au 15e ; Cartier, adjudant au 27e ; Gamert, ouvrier d'Etat de 1re classe au parc d'artillerie de la place de Dunkerque ; Amarosino, gardien de batterie au parc de la place de Maubeuge ; Bailleul, sergent mécanicien de dirigeables au 8e groupe aéronautique ; Quennehem, maréchal des logis au 3e groupe aéronautique ; Beudin, sergent à la 1re section d'infirmiers militaires.

Gendarmerie. — 1re légion. — MM. Durofourg, adjudant ; Delassaux, Boulanger, Baudry, Monniez, maréchaux des logis ; Solesmé, Blondel et Mahier, gendarmes.

***

Est inscrit d'office à la suite du tableau de concours pour officier de la Légion d'honneur, M. Angelly, chef de bataillon au 122e d'infanterie (a réussi à arrêter une manifestation de soldats en armes, avec une énergie, un sang-froid, dignes des plus grands éloges).

***

Est élevé au grade de grand-croix de la Légion d'honneur, M. le général Pau.

La médaille militaire est conférée en titre de la réserve de l'armée de mer à MM. les amiraux Gervais et Touchard, de la deuxième section de réserve, du cadre des officiers généraux de l'armée de mer.

Le circuit de Picardie

Longueau-Circuit, 11 juillet.

Les opérations du pesage des véhicules qui prendront part demain au Grand Prix de l'Automobile-Club de France se sont poursuivies sans incident ; on croit le forfait des voitures italiennes qui ne se sont pas encore présentées.

Par contre, peu d'abstentions pour l'épreuves motocyclettes, sidecars et cyclecars qui courent dimanche, et dont on constate également l'identité aujourd'hui. Parmi ces petits engins, il y a beaucoup de forme bizarre et bien peu confortables. Ils feront après-demain le joie des spectateurs qui les verront apparaître.

Le sujet de toutes les conversations c'est le difficulté de se loger. Les hôtels sont remplis. Aussi certaines particuliers demandent-ils cent francs par jour pour une chambre et quarante francs pour remiser une auto. Il y a mieux : à proximité des tribunes, le propriétaire d'une habitation comprenant quatre chambres n'a pas craint de réclamer 1.100 fr. de location pour les deux journées du circuit, encore cette transaction était-elle sous conditions, ce bailleur intéressé se réservant le droit, pour augmenter son revenu, de disposer de la moitié de ses fenêtres dans le cas où le président de la République assisterait au Grand-Prix. Malheursusement M. Raymond Poincaré ne viendra pas.

Une cause célèbre en Belgique

Bruxelles, 11 juillet.

Aujourd'hui se sont terminés devant la Cour d'assises du Brabant les débats de l'affaire Van Shees, sacristain de Waterloo, qui était accusé d'avoir, de complicité avec sa femme, née Hélène Collin, assassiné sa maîtresse à coups de rasoir.

Sur verdict affirmatif du jury et malgré les dénégations de Van Shees, celui-ci a été condamné à mort et sa compagne aux travaux forcés à perpétuité.

Un banquier en fuite

A SAINT-POL

A la suite de nombreuses plaintes, le parquet de Saint-Pol a lancé un mandat d'arrêt contre le directeur, dans cette ville, de la banque de « Crédit Commercial », le nommé Podevin, en fuite depuis plusieurs jours.

Inauguration de la passerelle Mongy

A HEM

La réception officielle et définitive de la passerelle Mongy, jetée au-dessus de la ligne du chemin de fer du Petit Lannoy, a été faite hier matin, dans les conditions les plus satisfaisantes pour la Compagnie Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing. Ce n'était du reste qu'une formalité : aussi, ce ne fut pas vers 10 heures, se retrouvèrent-elles quelques instants après à l'auberge de l'Hempempont, où un lunch fut servi. S'y trouvaient : MM. Borromée, secrétaire général de la Préfecture ; Grimprel, ingénieur départemental ; Thadée Nathanson, administrateur délégué de la Compagnie Mongy ; Le Gouster, inspecteur principal de la Compagnie du Nord ; Turcque, ingénieur d'exploitation au Mongy ; Dupont inspecteur général des voies au Mongy ; Doniol, ingénieur au chemin de fer du Nord ; Victor, ingénieur, même Compagnie ; Guillon, directeur à la Compagnie Mongy ; Grenet, chef de traction et Mathie, ingénieur du Mongy ; Alloy, agent-voyer cantonale ; Jury, directeur de l'Energie Electrique de Wasquehal. A ces personnalités s'était joint M. Delecroix, maire d'Hem.

M. Thadée Nathanson prononça une allocution, remerciant les autorités présentes et plus particulièrement M. le secrétaire général de la Préfecture et les assurant de désir de la Compagnie d'être agréable en mêlée si aux localités desservies.

M. Borromée répondit en termes charmants et remercia très cordialement M. Thadée Nathanson.

Après le lunch servi, ces messieurs regagnèrent Lille.

La Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers

Voici la liste des sapeurs-pompiers du département du Nord qui obtiennent la médaille d'honneur à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1913 :

MM. Hocquoir Désiré, caporal à la subd. d'Ardeux ; Blas Alcide, sergent-major à la subd. de Saint-Python ; Debut Pierre, sapeur à la subd. de Crèvecœur ; Vandevivier Edouard, sapeur à la subd. de Tourcoing ; Dalman Edouard, sergent-major à la subd. de Bousbecque ; Catoire Emile, caporal à la subd. de Tourcoing ; Bonifito Désiré, caporal à la subd. de Cousolre ; Camerlynck Léon, caporal à la comp. d'Hazebrouck ; Mathieu Napoléon, caporal à le comp. de St-Sauve ; Monnet Nicolas, sergent à la subd. de Wavrin ; Cappée Julien, sapeur à le comp. de Solre-le-Château ; Dhaussy Emile, a. à la sub de Englefontaine ; Dubois J.-B., caporal à la comp. d'Hautmont ; Vancoille Pierre, sapeur à la comp. de Comines ; Tahon Constant, sapeur à la comp. de Nieppe ; Lamusse Louis, adjudant à le comp. d'Heuchin ; Bouchez Désiré, clairon à la comp. d'Onnaing ; Coges Louis, caporal à la subd. de Cuincy ; Henno Louis, caporal à la subd. de l'empleuve ; Heuts Kléber, sapeur à la subd. de Tourcoing ; Gostiaux Alfred, caporal à la comp. d'Onnaing ; Seingier Jules, sapeur à la comp. de Bailleul ; Delecour Louis, caporal à la subd. d'Erquinghem-Lys ; Hennion Louis, caporal à la subd. d'Erquinghem-Lys ; Cagniancle Caipion, sergent à la subd. de Seulzoir ; Laffez Richard, caporal au bat. de Lille ; Legros Charles, caporal au bat. de Lille ; Verhaeghe François, sergent à la comp. de Bergues ; Duhoo Jules, lieutenant à la subd. de Bollezeele ; Fichaux René, chef de bat. à Dunkerque ; Dentant Emile, sergent au abt. de Dunkerque ; Hennegrave Charles, sergent à le sub. de Wormhoudt ; Piavet Damas, tambour à la comp. de Comines ; Purier Gustave, sapeur ; le comp. d'Hazebrouck ; Dumez Camille, capitaine à le comp. d'Hazebrouck ; Cormont Jules, caporal à la comp. de Cambrai ; Debus Thérence, sergent-fourrier à la subd. de Bourcies ; Defrance Henri, sapeur à le subd. de Raches ; Dumez J.-B., sapeur à le subd. de Frelinghien ; Huget Jean, sergent à la subd. de Frelinghien ; Hoine Léonard, sergent à la subd. de Frelinghien ; Descamps Adolphe, lieutenant à la comp. d'Avesnes ; Devos François, caporal à la comp. de Roubaix ; Pergoot Hélodore, sergent à la subd. de Tourcoing ; Lecocq Ferdinand, lieutenant à la subd. d'Aubers ; Cousin Gustave, sapeur à la comp. de Lomme ; Houssière Evariste, sapeur à la subd. de Pont-sur-Sambre ; Briney Jules, lieutenant à la subd. de Pont-sur-Sambre ; Charlet Désiré, sergent à la comp. de Wambrechies ; Beaucours Charlemagne, sapeur à la subd. de Saingbin-en-Weppes ; Billaud Séraphin, clairon à la subd. de Saingbin-en-Weppes ; Béguin Edouard, sapeur à la subd. de Landrecies ; Lozé Emile, sergent à la subd. de Inchy ; Delacroix, caporal à Valenciennes ; Lemaire, sergent à Valenciennes ; Rappé, lieutenant à Solesmes.

LILLE

AMICALE DU VIEUX-LILLE

Un concours de bouchon (10 fr. de prix en espèces), est organisé au profit des enfants pauvres des écoles de l'Amicale pour le dimanche 13 juillet, aux emplacements ci-après :

1. Patronage Faidherbe, rue Princesse, 10 ; 2. Estaminet du Furnimback, rue de la Halle ; 3. Estaminet Brûle-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes.

Signalons que le concours qui eut lieu le 8 juillet au Patronage Faidherbe, obtint un grand succès et que les garçonnets des Ecoles laïques du quartier y prirent un plaisir sans second. Toute la journée, les bouchonneurs en herbe s'exercèrent. Dans le courant de l'après-midi, M. Boutry, la sympathique président prononça une allocution où il dit sa gratitude aux parents et donna aux enfants d'excellents conseils pour leurs travaux en classe et pour leur avenir. A l'issue de la réunion, une collation fut offerte aux enfants.

AUTOUR DE LILLE

LYS

Un Lysois se suicide près de Sedan. — M. le Maire de Lys vient d'être prévenu par son collègue de Wadelincourt, près de Sedan (Ardennes), de suicide, sous un train, de Carlos Voët, 27 ans, cocher à Paris, rue Merignan, ancien soldat à Sedan et dont les parents habitent Lys, rue Féneion. Le suicidé, dont le corps a été reconnu par un camarade de régiment et par le tenancier d'une auberge qu'il fréquentait durant son service militaire, est le frère de Voët qui fut tué l'an dernier à Lys, au cours d'une rixe le jour de la ducasse.

LE SPORT

HIPPISME

Courses de Maisons-Laffitte de 11 juillet

1re course. — 1er, Eto (O'Neill), gagnant 36.50, placé 12.50; 2e, Baltby (J. Reiff), placé 13 fr. ; 3e, Toulbreville (Banc), placé 17 fr. — Non placés : Alquazil, Soledad, Mytord, (G.), La Gigolette, Brustie, Basania, Les Frivanta, Santena, Content, Mielan, Kimka, etc..

2e course. — 1re course, Grand d'Espagne (Robinson), gagnant 40 fr., placé 18 fr.; 2e, Bavard II (Reiff), placé 13 fr. — Non placés : Pantagruel, ma Love, Lord Slavey.

3e course. — 1er, Certia (Berat), gagnant 138.50, placé 56 fr. ; 2e, La Sogne (Sharpe) placé 41 fr. ; 3e, St-Denis III (Reiff), placé 21.50. — Non placés : Deurgne, Nicomède, Kemmel, Plotex, Totote, Oiseau de Feu, Facility, Olday, Lilias, Pepino, Vlirier, Bonne Espérance, Uskok, Reil Bird, Louisiana, Le Meije.

4e course — 1er, Esconaba (Garner), gagnant 26 fr., placé 12.50; 2e, Franciska (Marsh), placé 13 fr. — Non placés : Hickory, La Gangue, Maharajah, Flam, Quérée.

5e course. — 1er, Yonne (Marsh), gagnant 82 fr., placé 32.50; 2e, Vellée (O. Cloud), placé 25 fr.; 3e, Démon (Rovella), placé 30.50. — Non placés : Serrasin, Cassin, Trio, Cyrtaue, Minnisuve, Gobernador, Annarella.

6e course. — 1er, Qui (A. Connor), gagnant 77.50, placé 21 fr. ; 2e, Bonbon Rose (Belhouse), placé 11.50. — Non placés : Castanette, Madras.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

M. de Lauwereyns et le « Travailleur »

Après avoir joué feu et flamme contre le jugement qui l'avait condamné, — après que l'un de nos confrères eut dénoncé l'appel interjeté par le *Travailleur*, en englobant notre ami et la Tribune tout entier dans une réprobation indignée, annonçant que la Cour de Douai ne serait qu'une bouchée du jugement de Lille, — il se trouve... que M. Peavet et M. Deschamps n'ont formé le moindre appel, et que leur condamnation à trois cents francs d'amende et deux mille francs de dommages intérêts est devenue définitive.

Cependant l'insertion du jugement n'a pas été faite en tête du *Travailleur* de ce jour. Elle y est remplacée par de nouvelles injures...

Le banquet du "Comité Républicain Démocratique du canton de La Bassée"

A l'occasion de la première assemblée générale, le Comité Républicain Démocratique du Canton de La Bassée organise un grand banquet populaire, sous la présidence de M. Auguste Poté, sénateur, accompagné de M. Daniel Vincent, secrétaire de la Chambre des députés, et de M. Georges Poté, député-maire de Lens.

Déjà 400 souscriptions sont parvenues au Comité d'organisation et la manifestation républicaine sera certainement éclatante. Tous les militants du canton auront à cœur d'y assister afin d'affirmer l'union et la vitalité du parti démocratique dans la région.

Une vilaine affaire A TOURCOING

UNE FILLETTE CONTAMINÉE. — UN PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE, TRÈS CONNU DANS LE MONDE BIEN PENSANT, ARRÊTÉ

Nous apprenons jeudi soir, qu'un clérical de marque avait été arrêté par M. Anthès, commissaire de police du IVe arrondissement. Le monsieur arrêté est bien connu dans le monde bien pensant, il est inculpé dans une triste affaire de mœurs.

Si nous avons jusqu'ici gardé le silence, c'est que nous voulions montrer aux cléricaux que nous ne sommes pas les sectaires qu'ils pensent. Nous n'aimons pas à exploiter les scandales. Avant de parler de cette affaire, nous avons attendu le résultat de l'enquête.

Certains n'ont pas cette délicatesse. Le « Journal de Roubaix » lui-même n'a pas rougi devant cette information à sensation.

L'ACCUSATION

Une fillette de quatorze ans et demi dépérissait. Inquiets, ses parents la questionnaient sans cesse, mais toujours en vain.

L'enfant était malade, mais elle n'osait pas avouer à ses parents la cause de sa maladie. Enfin, il y a deux jours, l'enfant se décida à tout avouer.

Bonne chez le professeur en question, cette fillette aurait eu des relations avec lui. De là, la maladie. Les déclarations de l'enfant sont tellement concordantes que, par respect pour nos lecteurs, nous les passons sous silence.

L'ARRESTATION

Devant la plainte du père de la fillette, M. Anthès, commissaire de police du IVe arrondissement, se rendit au domicile du professeur. Questionné, celui-ci nia tout d'abord. Mais entre temps, on apprit qu'une certaine somme avait été proposée par un intermédiaire au nom de l'intéressé, pour obtenir le silence. L'arrestation fut maintenue et la personne arrêtée a été conduite hier matin à Lille.

L'EMOI

Un lourd cauchemar pèse sur le monde clérical.

Au moment de son arrestation, le professeur de gymnastique avait dans ses poches un chapelet et des médailles. Il était assez fervent. Il avait des attaches avec tout ce qui y a à Tourcoing de plus catholique. Il paraissait dans toutes les manifestations des gymnastes catholiques.

Aussi les cléricaux sont-ils dans la consternation. Le professeur est marié et père de quatre enfants ; sa femme est sur le point de devenir mère une cinquième fois.

On dit en dernière heure que le coupable a avoué, mais qu'il dit avoir été provoqué par la fillette.

Une jeune fille brûlée vive à Plouvain

Une jeune bonne, Céline Arnat, âgée de 15 ans, demeurant à Plouvain, ayant mis le feu à son tablier en s'approchant trop près du fourneau, fut bientôt entourée de flammes.

Malgré la promptitude des secours, la malheureuse enfant a succombé à ses horribles brûlures.

ON PARLE

d'une grave affaire de détournements à la Caisse de Secours des mines de Liévin.

Une importante affaire de détournements aurait été découverte à la Caisse de secours des Mines de Liévin. Si nous en croyons les renseignements que nous avons recueillis, les fautes seraient graves.

Nous attendrons, avant de livrer les résultats de notre enquête à la publicité, que le Parquet à qui M. Mérieau, commissaire de police, a adressé un rapport, ait statué sur le sort de l'inculpé qui déjà interrogé, nie.

Théâtre ambulant incendié à Billy-Montigny

Pendant la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit et demi, un incendie s'est déclaré au théâtre Henrot installé place Mathieu.

La grande loge forains faite de planches et de toile flambe en l'espace d'un instant. Le feu se communique à une voiture contenant les costumes des acteurs et actrices ainsi que des accessoires. Deux véhicules attelés rapidement du foyer de l'incendie furent sauvés.

Il ne resta plus du théâtre et du mobilier qui le garnissait que les pieux en fer.

La répétition était finie depuis une demi-heure à peine quand le feu se déclara. Il prit naissance près de la scène.

On ignore les causes du sinistre.

Un pétrole flambant une maison voisine de la place Mathieu en voulant accourir précipitamment en secours tomba dans l'escalier et se blessa sérieusement.

Le Monument de Villars à Denain

C'est le dimanche 13 juillet, à 10 heures, qu'aura lieu place de la Liberté, à Denain, sous la présidence de M. le marquis de Vogüé, de l'Académie Française, descendant de la famille du maréchal de Villars, l'inauguration du monument élevé au maréchal de Villars, au maréchal de Montesquieu et au conseiller au Parlement Lefebvre d'Orval, les héros de la « Manœuvre de Denain », qui, selon l'expression de Napoléon Ier, sauva la France le 24 juillet 1712. Déjà, de grandes fêtes avaient eu lieu l'an dernier, du 24 au 29 juillet, pour commémorer le bicentenaire de la victoire remportée par l'armée de Villars sur le prince Eugène, et l'on avait procédé à la pose de la première pierre du socle destiné à recevoir le monument, œuvre de deux artistes valenciennois, l'architecte Henri Buillaume, et le sculpteur Henri Gauquié, qui vient d'obtenir la médaille d'honneur du Salon, avec la statue du maréchal de Villars, venue directement du Grand Palais à Denain, sur camion automobile, excitant partout sur son passage la curiosité le plus sympathique.

Le monument se compose : 1° de la statue équestre du maréchal de Villars au moment de l'assaut du camp. Drapé dans son costume de maréchal, revêtu de la cuirasse, le croix de Saint-Louis en sautoir, la canne de commandant à la main, il montre à ses soldats les ennemis qui s'enfuient vers Denain. Le cheval de Villars se cabre sur les vestiges du retranchement : fascines, palissades, canons sans affût, etc.

2° D'un socle portant sur sa face antérieure l'inscription « Au Maréchal de Villars, au Maréchal de Montesquieu, aux vainqueurs de Denain » et sur les faces latérales les médaillons du maréchal de Montesquieu qui fut l'un des artisans de la victoire et du conseiller au Parlement de Flandre, Lefebvre d'Orval, qui, le premier, conçut le plan de la « manœuvre de Denain » et en informa le ministre de la guerre Voysin.

Le monument actuel diffère peu de celui qu'avaient conçu les deux artistes valenciennois il y a quelque dix-huit ans, lorsque s'était constitué un premier comité pour élever un monument au maréchal de Villars. Le premier projet ne put être exécuté pour une raison majeure : il exigeait en effet une somme de cent mille francs et on ne put réunir que dix mille francs. Le monument actuel ne coûta que cinquante mille francs. C'est évidemment encore un joli chiffre et il faut savoir gré au nouveau comité d'avoir pu mener à bien son entreprise, surtout dans un espace de temps plutôt restreint.

Le « Progrès du Nord » a exposé l'an dernier que trois monuments avaient été déjà élevés pour commémorer la glorieuse journée du 24 juillet : le premier à deux kilomètres de la place de Raismes, peu de temps après la victoire de Denain, par l'Electeur de Cologne, Joseph Clément, prince de la maison de Bavière et beau-frère du Dauphin proscrit en France ; les deux autres à proximité de Denain sur la route de Valenciennes à Cambrai, en 1787, par Sénac de Meilhan, intendant du Hainaut, et en 1823 par le département du Nord, en remplacement du précédent tombé en ruines. Cette fois, c'est au cœur même de Denain que se dressera la superbe évocation de la glorieuse journée : l'image du vaillant soldat qui sauva la France et les portraits de ses collaborateurs qui, après avoir été à la peine, peuvent bien être à l'honneur.

Paul MARLIERE.

Les Elections cantonales

Dans le canton d'Armentières

Le Comité de l'Union Radicale du canton d'Armentières s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner la situation créée au Parti radical par les prochaines élections cantonales.

A l'unanimité il a reconnu que l'intérêt du Parti radical lui commandait de prendre une part active à la campagne qui va s'ouvrir.

Jeudi soir eut lieu, au café Sainte-Barbe, une réunion générale de l'Union. M. Cosem, secrétaire général, fit un exposé de la situation politique dans le canton.

Au nom du Comité il pesa la candidature de M. Chas, maire d'Armentières.

Les acclamations de l'assemblée répondirent à la proposition du Comité.

M. Henri Chas déclare que son intention première avait été de décliner la candidature au Conseil général, mais que les attaques dont il avait été l'objet de la part du Parti réactionnaire, à l'occasion de la réglementation des manifestations sur la voie publique, avaient modifié ses intentions et qu'il se remettait à la disposition de son Parti.

Nous sommes heureux de la décision de l'honorable maire d'Armentières sur le rapport duquel les partis de gauche affirmeront leur volonté de faire triompher un programme nettement républicain et laïque.

Le conseiller sortant est M. Jules Dansette, député

Le parti socialiste présentera M. Henri Naye, coupeur en confection, conseiller municipal.

Les Fêtes de Tournai

Le Cortège et le Tournoi de chevalerie des 13, 14, 20 et 21 juillet sont assurés d'un plein succès.

L'Administration de la Compagnie du Nord a créé pour ces jours de nombreux trains spéciaux ; la Gouvernement belge en fait autant ; il n'est donc point douteux que des milliers et des milliers de visiteurs iront admirer cette évocation merveilleuse du luxe et du faste d'une époque à jamais disparue.

Un cortège de plus de 1200 participants où se coudoieront Charles-Quint, Henri VIII, roi d'Angleterre, l'empereur Maximilien, la régente des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, parcourra à quatre reprises les rues de la vieille ville wallonne. La fête se terminera chaque jour par le reconstitution sur la Grand'Place convertie en château-fort, du Tournoi de Chevalerie qu'y donna en 1513, Henri VIII, roi d'Angleterre.

Les princes royaux de Belgique, LL. AA. Léopold, duc de Brabant et Charles, comte de Flandre, assisteront à la seconde journée du Tournoi. Leur présence n'est point faite pour diminuer le tumbre de nos compatriotes qui se rendront à Tournai, dans cette antique cité, berceau de la monarchie française.

La Véritable Eau de COLOGNE Marque
312
Victor VAISSIER

Bacalauréat

Sont reçus définitivement :

1re partie : Sciences, Langues vivantes : Alaeje (a. b.), Boon (a. b.), Delelay, Delaigne, Decrumeaux, Dupont (a. b.), Trinquet, Arnould, Fièvet, Grauss, Jacquemin, Lallemand, Leduc, Thirion, Assolin, Auber, Decaye, Mlle Dupret, Morel, Sir (a. b.), Wallois.

2e partie : Mathématiques. — Alexandre, Berthe, Biart, Carier (a. b.), Débonry, Delecly, Desmoulin, Martinage, Bandin, Bellard, Bolvin, Bournonville, Douchet, Détoni.

LILLE

A propos du Musée d'Histoire naturelle

UNE LETTRE DE M. MALAQUIN

Un de nos confrères ayant consacré un article au Musée d'Histoire Naturelle, le Maire a communiqué cet article au Conservateur du Musée, M. Malaquin, professeur à la Faculté des Sciences, qui lui a répondu en ces termes :

Monsieur le Maire,

Vous me communiquez, avec votre lettre du 10 juillet, un article du « Réveil du Nord » dans lequel ce journal prétend que des collections auraient été oubliées dans l'ancien bâtiment de la rue des Fleurs, lors de l'installation du Musée actuel d'Histoire Naturelle, rue de Bruxelles.

D'après l'auteur de cet article, à côté « de le baleine qui se hale dans les phares et « des oiseaux de toutes les latitudes et de « tous les âges depuis l'âbis sacré jusqu'au « pingouin vulgaire sont la victime des bri- « ques et gisent déjà dépaysés, démotés, vain- « cus ! » Des collections intéressantes, des oiseaux rares, etc., seraient gardés provisoirement au milieu des chantiers livrés aux démolisseurs du l'Ancien Musée. Enfin, le rédacteur du « Réveil », guidé « par le maçon », qui le reçut, semonce à poursuivre les études devant les trois échelles qui lui restaient à gravir pour atteindre un grenier « où il aurait vu tous les débris ».

Vous voulez bien, me demander, Monsieur le Maire, si les assertions du journal le « Réveil du Nord » sont exactes ; je m'empresse de répondre à votre question.

Le transfert du Musée de Zoologie a nécessité, vous le savez, Monsieur le Maire, des travaux longs, pénibles et souvent délicats. L'installation des collections zoologiques m'a demandé moins de quatre années d'efforts et il a fallu tout le dévouement du personnel du Musée, les soins attentifs des membres de la Commission, comme des ouvriers qui aidaient aux installations pour mener à bien cette entreprise et mettre en place les milliers d'échantillons précieux ou intéressants que renferment nos collections.

Malgré le zèle et la vigilance déployés pendant ces travaux, quelques pièces importantes auraient-elles été oubliées, comme cela est affirmé dans l'article du « Réveil » ? Je me suis rendu jusqu'au grenier rue des Fleurs, en compagnie du docteur Malet, préparateur du Musée, et là, j'ai parcouru chaque fois le fait l'auteur de l'article, les chantiers de démolition : je fis plus même, et j'entreprits l'inventaire pièce par pièce des multiples échelles devant lesquelles il recula.

Voici les résultats de mes enquêtes :

1. Malgré toutes mes recherches, je ne vois ni le pingouin, ni l'ibis sacré, ni les autres oiseaux rares signalés dans le « Réveil », je ne découvrais pas même l'aile d'un seul oiseau.

2. En ce qui concerne la baleine, elle est restée, en effet, dans le vestibule de l'ancien musée et pour cause. Ce cétacé qui excita par ses dimensions la curiosité des visiteurs de l'Ancien Musée, est depuis longtemps dans un tel état de vétusté, malgré les « replâtrages » nombreux qu'il a eu, que son transport était difficile, sinon impossible. Beaucoup de Lillois se rappelleront qu'à certains jours l'humidité qui sortait de cette pièce se manifestait par de petites mares du liquide nauséabond. Les trois qu'aurait occasionnés son transfert auraient dépassé de beaucoup l'intérêt qu'elle présente.

3. D'autres pièces dénommées dans l'article « grandes bêtes empaillées » et qui font l'objet de la sollicitude du rédacteur du « Réveil du Nord » sont restées en page à l'archaïsmesud des démolisseurs. Vient en quoi elles consistent : une girafe épilée et dure au tel état du délabrement qu'elle n'aurait même pas droit au sourire indulgent des visiteurs, un dromadaire et quelques autres pièces dont la naturalisation ne permet pas qu'ils figurent dans un Musée moderne comme celui que nous possédons actuellement. Non seulement ces pièces déparaient une collection qui se respecte, mais envahies par les mites, les artères et autres vermines, elles intéressaient nos collections et on les transportait rue de Bruxelles.

4. Enfin le grenier aux « débris » dont parle le « Réveil du Nord » renferme en effet, un amoncellement d'où sont sortis et plutôt d'origines trop multiples. C'est une sorte de « Kyckenmoudings », où sans doute, depuis 1825, date de la fondation du Musée, on a accumulé les fragments de squelettes dépareillés et sans emploi.

Pour être tout à fait complet, j'ajouterai que le rédacteur du « Réveil » aurait pu voir également dans ce grenier un grand cétacé dont les ossements épars attendent depuis bientôt cinquante ans qu'on les réunisse. Mais il faudrait pour cela plusieurs ouvriers de France et en outre le concours d'un spécialiste. Il y a des difficultés plus grandes et plus urgentes que celle-là.

Ainsi, Monsieur le Maire, ce que j'ai observé en parcourant les chantiers de la rue des Fleurs. Toute cette belle bonne, dont le dans un article où l'humour le dispute à la vérité, se réduit en bref, à quelques quadrupèdes disjoints et mités et à une baleine hydrométrique.

Un nouveau Musée de Zoologie qui s'offre en éveiller la curiosité des visiteurs, qui charmera à nouveau et à classer le public qui pourra nouvelle ses pièces vétustes et périmées. L'organisation s'exécute à pensée de se débarrasser d'un certain nombre de « rossignols » que la seule plume d'un journaliste a transformé en lions et en pingouins.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur du Musée de Zoologie,
Professeur à la Faculté des Sciences,
Signé : MALAQUIN.

La L. P. A. et les corridas de Roubaix

Dans sa dernière réunion, le Comité de la Ligue Protectrice des Animaux, réuni sous la présidence de M. Albert Petitjean, s'est de nouveau occupé des corridas de Roubaix et notamment du cas qui, cette fois, est survenu le 27 juillet passé.

A l'unanimité, le Comité a décidé d'informer à chacun des adhérents de Roubaix